AdMiniFinE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES PROFESSIONNELS

AdMiniFinE - Émilie SFORNA - Entrepreneur Individuel (EI)
SIRET : 984 892 398 00020 - TVA intracommunautaire : FR73984892398
Adresse : MONTS COWORKING 37B allée des pré rouets 69510 MESSIMY
Contact : contact@adminifine.com - 06 85 60 95 53

Le terme « client » désigne toute personne physique ou morale agissant en tant que professionnel, et contractant avec AdMiniFinE.

Article 1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Services ont pour objet de définir les modalités de vente, d'exécution et de suivi des prestations de services de conseil et de support opérationnel, destinées exclusivement à des clients professionnels, réalisées par AdMiniFinE, notamment en matière :

- d'organisation administrative,
- de gestion et de suivi financier,
- de structuration et d'optimisation des processus,
- de conformité administrative, sociale et réglementaire,
- d'accompagnement opérationnel en ressources humaines.

Par dérogation, certaines prestations de support opérationnel, incluant notamment des démarches ou déclarations administratives, sociales ou fiscales, peuvent être réalisées par AdMiniFinE uniquement lorsqu'elles font l'objet d'un mandat écrit, spécifique et préalable. Elles ne constituent pas des prestations relevant des professions réglementées du droit ou du chiffre.

AdMiniFinE n'intervient notamment pas en qualité d'expert-comptable, d'avocat ou de conseil juridique au sens des dispositions applicables.

AdMiniFinE se réserve le droit de modifier ses CGS. Toutefois, la version des CGS applicable à la relation commerciale entre les Parties est celle en vigueur au jour de la conclusion du Contrat, c'est-à-dire au jour de la signature du devis par le Client. Les modifications ultérieures des CGS ne s'appliqueront pas aux Prestations en cours d'exécution, sauf accord exprès, écrit et signé des deux Parties. Toute nouvelle version des CGS ne s'appliquera de plein droit qu'aux commandes passées postérieurement à sa publication.

Article 2. Documents contractuels

Les documents contractuels indivisibles sont, par ordre hiérarchique décroissant :

- le devis accepté par le client,
- les Conditions Générales de Services (CGS) en vigueur à la date de signature.

Les présentes Conditions Générales de Services s'appliquent à tous services fournis par AdMiniFinE et prévalent quelques soient les clauses pouvant figurer sur un document du client, notamment ses Conditions Générales d'Achat. Tout autre document (propositions commerciales, échanges écrits ou oraux, supports de communication, contenus promotionnels, courriels ou messages) n'a qu'une valeur informative et ne saurait engager contractuellement AdMiniFinE.

Article 3. Lieu de réalisation des prestations - vente hors établissement

Les prestations sont réalisées, selon la nature de la mission et les modalités définies au devis.

Lorsque le contrat est conclu hors établissement au sens de l'article L.221-1 du Code de la consommation, il est rappelé que le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats conclus entre professionnels lorsque la prestation entre dans le champ de l'activité principale du client.

Lorsque les conditions légales sont réunies (professionnel de moins de 5 salariés et contrat hors établissement non lié à l'activité principale), le client bénéficie d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la signature du devis. Le formulaire de rétractation est joint en annexe.

Si le Client éligible formule une demande expresse de démarrage de l'exécution des prestations avant la fin du délai légal de rétractation de quatorze (14) jours, il conserve son droit de rétractation mais s'engage à rémunérer AdMiniFinE au prorata des prestations déjà réalisées jusqu'à la date de notification de sa rétractation. Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le Client perd définitivement tout droit de rétractation si la prestation est pleinement exécutée par AdMiniFinE avant la fin dudit délai, ce que le Client reconnaît et accepte expressément lors de sa demande de démarrage anticipé.

Article 4. Report de rendez-vous

Un report exceptionnel pourra être accepté, sous réserve de la disponibilité d'AdMiniFinE.

Les reports répétés pourront entraîner la suspension de la collaboration.

AdMiniFinE

Article 5. Délais d'intervention

Les délais d'intervention indiqués au devis courent à compter de l'encaissement effectif des sommes dues et sous réserve de la transmission par le client de l'ensemble des informations, documents et validations nécessaires à la réalisation de la prestation.
Tout retard, omission ou absence de réponse du client entraîne la suspension automatique des délais d'exécution, sans que la responsabilité d'AdMiniFinE ne puisse être engagée.

Article 6. Prix

Le prix de la prestation est fixé dans le devis signé entre AdMiniFinE et le client conformément au tarif fixé par AdMiniFinE. L'acceptation du devis par le client emporte obligation de paiement. Les prix sont indiqués en euros. Ils sont mentionnés hors taxe et toutes taxes comprises. Ces prix sont franco de port. Le prix des prestations est assujetti à TVA au taux en vigueur selon la nature de la prestation et précisé dans le devis. Le prix indiqué tient compte des dispositions fiscales en vigueur au moment de la signature du devis. Pour les contrats d'accompagnement comportant une reconduction tacite, les tarifs d'AdMiniFinE seront indexés automatiquement, à chaque date anniversaire du Contrat, selon la formule d'indexation basée sur la variation de l'indice SYNTEC en vigueur.

Article 7. Frais de déplacement et frais annexes

Sauf mention contraire figurant au devis, les frais engagés pour la réalisation des prestations en présentiel ou nécessitant un déplacement sont facturés en supplément.
Ces frais peuvent notamment inclure :

- indemnités kilométriques,
- frais de stationnement,
- péages,
- transports,
- hébergement,
- restauration,
- frais postaux ou administratifs exceptionnels.

Les déplacements réalisés dans un rayon de dix (10) kilomètres autour du siège d'AdMiniFinE peuvent être inclus selon la nature de la prestation et les conditions prévues au devis.
Au-delà, une facturation complémentaire sera appliquée selon le barème en vigueur communiqué au client.
Tout engagement de frais significatifs fera l'objet d'une validation préalable du client.

Article 8. Modalités de paiement

8.1 Paiement en amont - Prestations ponctuelles

Sauf mention contraire expressément indiquée au devis, les prestations ponctuelles font l'objet d'un paiement intégral à la commande.
Le démarrage effectif de la prestation est conditionné à l'encaissement complet des sommes dues.
À défaut de règlement intégral, AdMiniFinE se réserve le droit de reporter ou de suspendre l'exécution de la prestation jusqu'à régularisation de la situation.

8.2 Prestations récurrentes ou d'accompagnement

Dans le cadre des prestations récurrentes ou d'accompagnement :
- La facturation est établie mensuellement et payable à réception de facture, sauf dispositions particulières prévues au devis ou au contrat.
- Lors de la mise en place de la mission, le Client verse un dépôt de garantie correspondant à une mensualité d'honoraires.

Ce dépôt de garantie a pour objet de garantir la bonne exécution des obligations contractuelles ainsi que le règlement de la dernière période de prestation. Il est encaissé à la signature du contrat, conservé pendant toute la durée de la collaboration et ne produit aucun intérêt.
En cas d'exécution normale du contrat jusqu'à son terme, le dépôt de garantie est affecté au règlement de la dernière mensualité, laquelle est alors réputée intégralement acquittée.
Le Client peut mettre fin à la collaboration à tout moment par notification écrite.
Pour les contrats conclus sans engagement de durée, la résiliation prend effet à l'issue de la période mensuelle en cours. Le dépôt de garantie est alors affecté au règlement de la dernière période d'exécution du contrat.
Pour les contrats comportant une durée minimale d'engagement ou un engagement annuel expressément mentionné au devis ou au contrat, toute résiliation anticipée à l'initiative du Client, hors faute grave d'AdMiniFinE ou cas de force majeure, entraîne de plein droit :

- le paiement des prestations réalisées jusqu'à la date effective de fin de mission ;
- le règlement des échéances échues et demeurées impayées ;
- le versement d'une indemnité de résiliation anticipée correspondant à trente pour cent (30 %) du montant HT des prestations restant à facturer jusqu'au terme initialement prévu du contrat.

Le dépôt de garantie est alors imputé sur les sommes restant dues au titre de la résiliation.
Les parties reconnaissent expressément que cette indemnité constitue une évaluation forfaitaire, raisonnable et proportionnée du préjudice subi par AdMiniFinE, notamment en raison des disponibilités réservées, des créneaux bloqués, de l'organisation des ressources et de la perte d'opportunité résultant de l'engagement contractuel initialement souscrit.
Toute échéance demeurant impayée à sa date d'exigibilité autorise AdMiniFinE à suspendre immédiatement tout ou partie des prestations en cours, sans préjudice des sommes restant dues et sans prolongation de la durée contractuelle.
À l'issue de la durée minimale d'engagement initiale de douze (12) mois mentionnée au devis, le Contrat se renouvelle automatiquement et de plein droit par périodes successives de même durée (douze mois), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties formalisée par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) ou par e-mail avec accusé de réception, respectant un préavis strict de deux (2) mois avant la date d'échéance de la période en cours.
8.3 Défaut de paiement
En cas de défaut de paiement total ou partiel à l'échéance figurant sur la facture, les sommes dues portent automatiquement intérêt au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage.
Ces pénalités de retard sont exigibles de plein droit dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel ou une mise en demeure préalable soit nécessaire.
Conformément aux dispositions de l'article L.441-10 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement est également redevable, de plein droit, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros.
Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, AdMiniFinE se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire sur présentation des justificatifs correspondants.
Le défaut de paiement d'une facture à son échéance pourra également entraîner l'exigibilité immédiate de l'ensemble des sommes restant dues au titre des prestations en cours.

Article 9. Modification du contenu de la mission et prestations complémentaires

Toute demande du client entraînant une modification du contenu, du périmètre, de la nature ou des modalités de la mission initialement définie dans le devis est considérée comme une demande de prestation complémentaire. donnant lieu à une facturation additionnelle, selon les conditions financières définies dans le devis correspondant.
À défaut d'acceptation du devis complémentaire, AdMiniFinE poursuit uniquement l'exécution de la mission initialement prévue, sans que le client puisse exiger l'intégration des demandes complémentaires.

Article 10. Bonne foi, obligations du client et responsabilité

Les parties s'engagent à exécuter le contrat de bonne foi.
Le client s'engage à collaborer activement, loyalement et de manière continue avec AdMiniFinE, condition essentielle à la bonne exécution des prestations.
À ce titre, le client s'engage notamment à :

- fournir, dans les délais requis, l'ensemble des documents, informations, données et accès nécessaires à la réalisation des prestations,
- garantir l'exactitude, la sincérité, la complétude et l'actualité des informations transmises,
- signaler sans délai toute modification susceptible d'avoir un impact sur la mission confiée,
- respecter l'ensemble des réglementations applicables à son activité.

AdMiniFinE intervient sur la base des informations et documents transmis par le client, dont celui-ci garantit l'exactitude et l'exhaustivité.

Article 11. Obligation de moyens et limitation de responsabilité

AdMiniFinE fournit des prestations de conseil et d'accompagnement exécutées dans le cadre d'une **obligation de moyens**. AdMiniFinE s'engage à mettre en œuvre les moyens humains, techniques et professionnels nécessaires à la réalisation des prestations, conformément aux règles de l'art et aux usages de la profession.

La responsabilité d'AdMiniFinE ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée dans l'exécution des prestations. En tout état de cause, la responsabilité d'AdMiniFinE, toutes causes confondues, est limitée au montant total des honoraires perçus au titre de la mission concernée.
AdMiniFinE ne pourra être tenue responsable des dommages indirects subis par le client, notamment :

- perte de chiffre d'affaires
- perte de bénéfices
- perte d'exploitation
- perte de données
- perte de chance

Le client demeure seul responsable des décisions prises sur la base des recommandations ou informations fournies dans le cadre des prestations.
Les prestations d'AdMiniFinE constituent un support opérationnel et une aide à la décision, basés exclusivement sur les informations, déclarations et documents transmis par le Client à un instant T. AdMiniFinE ne saurait être tenue pour responsable des erreurs, omissions ou inexactitudes contenues dans les pièces fournies par le Client.
La validation finale des choix stratégiques, juridiques, fiscaux ou sociaux relève de la seule responsabilité décisionnelle du Client, dirigeant de son entreprise. Le Client est tenu de faire arbitrer ou valider les actes complexes ou spécifiques par ses propres conseils réglementés (avocats, experts-comptables).

Article 12. Utilisation d'outils numériques et d'intelligence artificielle

Dans le cadre de l'exécution de ses prestations, AdMiniFinE peut utiliser des outils numériques, logiciels d'automatisation ou solutions intégrant des fonctionnalités d'intelligence artificielle (IA), notamment à des fins d'assistance rédactionnelle, d'analyse, d'organisation, d'optimisation administrative, de traitement d'informations ou d'automatisation de certaines tâches.
Ces outils sont utilisés exclusivement comme aides opérationnelles et demeurent soumis à une supervision, une analyse et une validation humaine.
AdMiniFinE veille à utiliser ces technologies dans le respect des obligations applicables en matière de confidentialité, de protection des données personnelles et de sécurité des informations. Lorsque cela est possible et pertinent, les données transmises via ces outils sont limitées, pseudonymisées, anonymisées ou partielles.
Le client reconnaît que l'utilisation de ces outils ne constitue ni une prise de décision automatisée, ni une prestation réglementée de conseil juridique, comptable, fiscal, médical ou financier.
Les prestations réalisées avec l'assistance de ces technologies demeurent soumises à validation par le client, qui conserve la responsabilité finale des décisions, déclarations, documents transmis et usages effectués sur la base des travaux réalisés.
AdMiniFinE s'engage à mettre en œuvre tous moyens raisonnables afin d'assurer la fiabilité, la cohérence et la qualité des prestations fournies. Toutefois, compte tenu des limites inhérentes aux technologies numériques et aux systèmes d'intelligence artificielle, aucune garantie absolue d'exactitude, d'exhaustivité ou d'absence totale d'erreur ne peut être accordée.
Le client accepte également que certains outils utilisés dans le cadre des prestations puissent être fournis par des prestataires technologiques tiers, soumis à leurs propres conditions d'utilisation et politiques de traitement des données.

Article 13. Sous-traitance et non-sollicitation

AdMiniFinE se réserve la possibilité de confier à un sous-traitant tout ou partie de l'exécution des prestations prévues au contrat, notamment pour des raisons de spécialisation ou de disponibilité. AdMiniFinE veille à sélectionner ses sous-traitants avec soin, sur la base de leur compétence et de leur fiabilité, et s'assure du respect des obligations contractuelles, notamment en matière de confidentialité et de protection des données. Le recours à un sous-traitant n'exonère en aucun cas AdMiniFinE de sa responsabilité vis-à-vis du client quant à la bonne exécution des prestations.
Le client s'interdit, pendant toute la durée de la collaboration et pendant une période de douze (12) mois suivant la fin des relations contractuelles, de solliciter, recruter ou faire travailler, directement ou indirectement, tout collaborateur, salarié ou sous-traitant intervenant pour le compte d'AdMiniFinE dans le cadre des prestations. En cas de non-respect de cette obligation, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire équivalente à six (6) mois de rémunération brute de la personne concernée, sans préjudice de tout dommage et intérêt complémentaire.

Article 14. Indépendance des parties

AdMiniFinE intervient en qualité de prestataire de services indépendant. Les présentes Conditions Générales de Services ne sauraient être interprétées comme créant un lien de subordination, une relation de travail, une société de fait, un mandat général ou toute autre relation assimilable à un contrat de travail.
AdMiniFinE conserve en toute circonstance l'organisation, les méthodes et les moyens nécessaires à la réalisation de ses prestations. Le client ne dispose d'aucun pouvoir de direction, de contrôle ou de sanction à l'égard d'AdMiniFinE.

Article 15. Confidentialité

AdMiniFinE et le client s'engagent à conserver confidentiels les documents et informations reçus ou communiqués par l'autre partie, de quelque manière ou de quelque nature qu'ils soient et sans limitation de durée, sauf autorisation écrite expresse des parties. Dans l'hypothèse où une tierce personne participerait au conventionnement (personne physique ou morale), le client s'engage à diffuser à cette tierce personne les seules informations et documents strictement nécessaires. Le client s'engage à conserver confidentielles les données qu'il recevra de cette tierce personne. Cette obligation de confidentialité reste valable après la fin du contrat.

Article 16. Données personnelles

Les données à caractère personnel et informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné aux services d'AdMiniFinE pour la gestion de dossiers clientèles. Elles sont conservées pendant une durée conforme aux dispositions réglementaires en vigueur. Elles peuvent être communiquées à l'extérieur pour satisfaire à des obligations légales, ou réglementaires. Les parties s'engagent à respecter toutes dispositions en vigueur relatives à la protection des données et notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD).
Elles s'engagent à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que ses traitements répondent aux exigences du règlement et garantissent la protection des droits des personnes concernées. Conformément à la réglementation en vigueur, le client bénéficie d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui le concernent. Il peut également s'opposer ou obtenir la limitation des traitements, l'effacement des données le concernant sur simple demande écrite adressée à AdMiniFinE ou adresser une réclamation auprès d'une autorité de contrôle telle que la CNIL.

Article 17. Propriété intellectuelle

L'ensemble des livrables, méthodes, outils, documents, modèles, process, analyses, supports et contenus transmis par AdMiniFinE dans le cadre des prestations demeurent sa propriété intellectuelle exclusive, sauf stipulation contraire expresse.
Le client bénéficie d'un droit d'usage strictement personnel et interne, limité aux besoins de son activité.
Toute reproduction, diffusion, transmission à des tiers, adaptation, commercialisation ou réutilisation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable d'AdMiniFinE est strictement interdite.
Toute violation pourra donner lieu à des poursuites et à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 18. Archivage et preuve

AdMiniFinE conservera les devis et factures conformément aux durées légales de conservation de documents. Ils seront considérés comme des éléments de preuve des transactions intervenues entre les parties.

Article 19. Assurances

Chaque partie doit être en mesure de justifier qu'elle est couverte par un contrat d'assurance au titre de sa responsabilité civile et professionnelle, en cas de dommage occasionné lors de l'exécution de la prestation. Chaque partie devra fournir à l'autre partie, si elle lui en fait la demande, l'attestation de ses assureurs, précisant le montant des garanties et le justificatif du paiement des primes.

Article 20. Force majeure

L'exécution des obligations d'AdMiniFinE est suspendue en cas de survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.
AdMiniFinE informera le Client dans les meilleurs délais de la survenance d'un tel événement. Les parties conviendront alors des modalités de poursuite, de suspension ou, le cas échéant, de résiliation de la mission, sans indemnité de part et d'autre.

Article 21. Litiges

De manière générale, en cas de différend, le règlement amiable sera privilégié. Faute d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du lieu du siège social d'AdMiniFinE.

AdMiniFinE

Article 22. Lois applicables

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

Annexe I. Formulaire de Rétractation

Le présent formulaire est applicable uniquement dans les cas où le droit de rétractation est légalement ouvert, tels que définis à l'article 3 des présentes Conditions Générales de Services.

À l'attention de AdMiniFinE - Émilie SFORNA - Entrepreneur Individuel (EI) Adresse : MONTS COWORKING 37B allée des pré rouets 69510 MESSIMY Contact : contact@adminifine.com - 06 85 60 95 53

Je/nous (*) notifie/notifions (*) ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur les travaux suivants :

Commandé le (*) / Reçu le (*) :

Nom :

Adresse :

Signature (si sur papier) :

Date :

(*) Rayer la mention inutile